



AVIS PUBLIC

ADOPTION DES RÈGLEMENTS #313-83-2020, 313-84-2020 ET 313-85-2020

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 novembre 2020, le conseil a adopté le règlement numéro 313-83-2020, règlement modifiant le règlement de zonage n° 313-1992 tel que déjà amendé, en vue d'encadrer la localisation et les conditions d'implantation de conteneur servant à la collecte de matières résiduelles et de modifier l'article 79 concernant les dates d'installation des abris d'auto temporaires.
- 2- Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement numéro 313-84-2020, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992 et ses amendements en vue:
 - . de modifier le plan de zonage 1 / 2 annexé au règlement de zonage de manière à modifier et agrandir la zone H-40 à même une partie de la zone C-29 et en y incorporant en totalité la zone H-30;
 - . de modifier le plan de zonage 1 / 2 annexé au règlement de zonage de manière à créer la zone H-44 à même une partie des zones H-27, C-29 et H-31;
 - . de modifier la grille de spécifications du zonage afin de remplacer et d'établir les usages autorisés ainsi que les normes applicables aux zones H-40 et H-44.
- 3- Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement numéro 313-85-2020, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier la grille de spécifications du zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales jumelées dans la zone P-43.
- 4- Les certificats de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette ont été émis en date du 8 janvier 2021.
- 5- Les règlements numéros 313-83-2020, 313-84-2020 et 313-85-2020 entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TREIZIÈME jour du mois de JANVIER deux mille vingt et un.


Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint
M. Pascal Blais